

COMMUNE DE BULLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021
SUR CONVOCATION FAITE LE 22 MAI 2021

10 membres présents

Absent excusé

Mr GUITARD Dylan (Donne procuration à Mr JEANNIN Pierre)

Secrétaire : Mr ANDRE Romain

➤ **DECISION MODIFICATIVE BATIMENT LOCATIF**

Virement de la section de de fonctionnement R 021 à la section d'investissement D 023 de 5 500 €

Accord à l'unanimité du CM

➤ **LES ELECTIONS**

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin auront lieu à la salle FOBLANT.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 H à 18 H dans le respect des règles sanitaires.

➤ **LES FINANCES**

Concernant la possibilité de financement par l'emprunt de la rénovation des deux appartements, voici les éléments que la trésorière nous a apporter au vu des informations communiquées :

Le taux d'endettement par habitant est élevé 469 500 € : 433 H = **1084 €** contre **766 €** pour la strate départementale tout comme le niveau des dépenses d'équipement par habitant qui est plus élevé 192 659 € : 433 H = **444 €** que la strate départementale **341 €**.

La CAF nette bien que positive est en nette dégradation par rapport à 2019 de même que le résultat de fonctionnement. Ainsi, le problème majeur est le poids de la dette.

Cela étant, Madame, la Trésorière, nous propose une analyse prospective qui permettrait de projeter de façon plus formelle l'impact du coût de ces travaux sur les finances de la commune.

Nous avons demandé de faire cette prospective pour 2024 vu un prêt qui se termine en 2023 et voir la possibilité de créer un budget annexe pour les logements communaux. Accord à l'unanimité du CM.

➤ **ONF**

Dans le cadre du dispositif d'aides à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés mis en place par l'Etat fin 2019, nous avons signé un mandat de gestion et de paiement désignant L'ONF comme porteur transparent pour prendre en charge la coordination administrative, technique et financière de ce dispositif d'aides.

L'ONF a perçu, au titre du mandat signé, un montant d'aides nous concernant pour une ou plusieurs exploitations de bois scolytés issues de notre forêt.

Le montant des aides perçues net pour notre compte, s'élève à **13 095,61 €**.

➤ **CONVENTION ASSURANCE AXA COMPLEMENTAIRE SANTE**

-La signature de la convention, prévoit la mise à disposition d'un local par la commune.

-Du fait de la situation sanitaire et du confinement, il n'est pas possible de réaliser des réunions collectives d'information.

- Dans ce contexte, dépose de flyer dans les boîtes aux lettres des administrés de la commune, avec les coordonnées du conseiller pour fixer un rendez-vous d'information.

- Réalisation des rendez-vous dans le local mis à disposition par la commune dans le respect des règles sanitaires.

- Une offre simple et modulable pour s'adapter à toutes les situations. Garantir un bon niveau de remboursement. Un tarif avantageux qui préserve le pouvoir d'achat.

UNE REDUCTION DE 25 %

Accord à l'unanimité du CM

➤ **DOSSIER COLUMBARIUM**

Proposition de devis pour un columbarium de 8 cases.

Columbarium 4 921 € HT plus le terrassement de 130 m² 7 200 € HT pour un total de 12 121 € HT et 14 545 € TTC.

Proposition du financement suivant :

Prise en charge du terrassement par la commune et vente des cases du columbarium au prix HT.

Vente des cases du columbarium pour un montant de 4 921 € HT

Prise en charge par la commune, du terrassement pour un montant de 8 640 € TTC et la TVA des cases du columbarium pour un montant de 984.20 €. Total du coût pour la commune 9 624.20 € TTC

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le financement tel que présenté.
- autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le CM décide de la réouverture des ERP le 30 juin 2021 dans le respect des règles sanitaires.

La séance est levée à 22 H 45.

Le secrétaire